

façon à leur permettre, non seulement de gagner leur vie, mais aussi de devenir les producteurs profitables au pays, l'abandon a été accepté et des mesures ont été prises pour vendre lesdits terrains au plus grand avantage de toute la bande.

Cette vente comprendra 35 sections. Je les ai visitées moi-même. Ce sont en général de bons terrains. Il n'y a aucun doute que leur vente dont avis a été donné pour le 24 de ce mois, rapportera une bonne somme, qui sera certainement suffisante pour outiller les sauvages de façon à leur permettre de se subvenir à eux-mêmes sur la partie de la réserve qu'ils conserveront. Tel est l'avis du département, et nous avons fait les préparatifs nécessaires pour faire la vente. Lorsque les documents seront déposés sur le bureau de la Chambre, ils montreront que l'on n'a aucune raison de supposer que le département n'a pas agi improprement dans l'affaire.

Il y a, ainsi que je l'ai dit, divergence d'opinion entre les sauvages qui possèdent déjà des instruments aratoires et ceux qui n'en ont pas, mais apparemment ces derniers sont la majorité, et comme la loi dit que c'est la majorité qui doit gouverner, je ne vois pas que l'on puisse faire autrement que de faire la vente, ainsi qu'on l'a décidé. J'ai tenu moi-même conseil avec les sauvages durant cinq heures; j'ai écouté leurs raisons de part et d'autre, la question a été longuement discutée, et je suis absolument convaincu que, l'abandon ayant été consenti, la vente doit avoir lieu.

CHEMIN DE FER DE LA VALLEE DU FLEUVE SAINT-JEAN.

M. O. S. CROCKET (York) (N.-B.): Monsieur l'Orateur, avant que la Chambre s'ajourne je désire demander au premier ministre (sir Wilfrid Laurier) si le Gouvernement s'est occupé de la proposition qui a été faite à un sous-comité du cabinet, composé de lui-même, du ministre des Chemins de fer (l'honorable M. Graham) et du ministre des Travaux publics (l'honorable M. Pugsley), au mois d'avril dernier, par une délégation du Nouveau-Brunswick, demandant la construction d'un chemin de fer depuis Grand-Falls jusqu'à la ville de Saint-Jean, par la vallée de la rivière Saint-Jean, et si une décision a été prise? L'honorable premier ministre (sir Wilfrid Laurier) se rappellera que la délégation, composée de représentants de tous les comtés riverains de la province, était très nombreuse, et qu'elle a représenté au sous-comité du cabinet qu'elle avait la parole du gouvernement du Nouveau-Brunswick, que le Gouverneur en conseil de cette province garantirait les obligations de la compagnie qui veut entreprendre la construction de ce chemin de fer jusqu'à la limite de \$25,000 par mille, pourvu que le gouvernement fédéral s'engageât à prendre le chemin lors-

qu'il sera terminé, et l'exploitera comme partie du réseau de l'Intercolonial, en payant un loyer de 40 pour 100 du revenu brut. La délégation a demandé à avoir une réponse prompte, afin que l'on put soumettre la législation nécessaire à la législature du Nouveau-Brunswick à sa dernière session, qui devait être prorogée dans quelques jours. Je me rappelle que l'honorable premier ministre a dit à cette époque qu'il considérait la proposition comme étant bien claire, et il donna à entendre qu'une réponse serait donnée à bref délai.

En dépit de cette assurance, il paraîtrait qu'aucun avis officiel de la décision du gouvernement fédéral n'a été depuis donné au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Aussi aimerais-je à savoir si la question a été examinée et, si elle l'a été, quelle décision a-t-on prise?

L'hon. WM PUGSLEY (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, comme cette question intéresse particulièrement la province du Nouveau-Brunswick, et comme je suis parfaitement au courant de ce qui s'est passé dans la circonstance, le premier ministre m'a prié de répondre à la question posée par l'honorable député (M. Crocket). Je lui dirai qu'aucune proposition n'a été faite à notre Gouvernement par les autorités du Nouveau-Brunswick, mais il nous a été fait une proposition de la part d'une compagnie, laquelle, à ce qu'on nous a informés, a été constituée par la législature du Nouveau-Brunswick. Les membres de la compagnie étaient présents, et aussi des fonctionnaires de la province, notamment le secrétaire provincial, l'honorable M. Flemming. La compagnie, fut-il déclaré alors, avait l'assurance que le gouvernement de la province chercherait à se faire autoriser par la législature à garantir les obligations de la compagnie de chemin de fer jusqu'à concurrence de \$25,000 par mille, pourvu que le gouvernement fédéral consentit à laisser exploiter la ligne par le chemin de fer intercolonial comme tronçon du réseau de l'Etat et remit à la province 40 p. 100 des recettes brutes. Le gouvernement fédéral mit la question à l'étude, et un peu plus tard les ministres furent informés que l'honorable représentant de Carleton (N.-B.) (M. Carvell), avait reçu un télégramme de la compagnie demandant une réponse aux propositions qui avaient été faites. Le député de Carleton (M. Carvell) eut une conversation avec le premier ministre, le ministre des Chemins de fer et moi-même, à laquelle il est possible que d'autres membres du cabinet fussent présents, et à la suite de cette conversation il télégraphia à la compagnie, comme il y avait été autorisé qu'avant de répondre—je ne donne que la substance du télégramme, ne prétendant pas me souvenir des termes exacts.